



MONOGRAPHIE DE LA TABLE DE CLAUDE ,

PAR M. MONFALCON.

1 vol. in-folio. — Lyon, Louis Perrin, 1851.

M. Monfalcon vient de faire, aux frais de la ville de Lyon, graver le discours de Claude dans les dimensions mêmes du monument original. C'est un service rendu à l'histoire et à l'archéologie. La table de Claude que possède notre cité forme l'un des plus précieux monuments de l'époque gallo-romaine. Déjà, M. de Boissieu, dans son remarquable ouvrage sur les *Inscriptions de Lyon* avait donné, sous des dimensions restreintes, une reproduction fidèle du bronze qui contient le discours de l'empereur romain né à Lyon.

Ce discours a été souvent l'objet d'interprétations et de commentaires divers. MM. de Boissieu et Monfalcon, pour ne parler ici que d'un seul point, en s'appuyant l'un et l'autre sur l'autorité de Zell, ont très bien démontré que Claude prit la parole pour *les habitants de la Gaule chevelue*, sans qu'il se soit agi dans cette circonstance de conférer à Lugdunum les droits de cité romaine et de colonie dont cette ville était déjà alors en possession ou d'accorder à ses principaux habitants la faveur d'entrer au Sénat, comme l'avancent le P. Menestrier et Brossette qui, prétendent sans fondement que Tibère ayant accordé à Lyon le titre de municipale, l'empereur Claude changea ce titre en celui de colonie romaine.

Tout récemment, M. Lenormand, en parlant à l'Institut de la publication de M. Monfalcon, disait :

« M. de Boissieu est le premier qui ait fait voir que Claude, en prononçant dans le Sénat l'étrange discours dont la table de Lyon contenait la reproduction authentique, n'avait point prétendu conférer à sa ville natale un droit dont, en qualité de colonie romaine, elle jouissait depuis sa fonda-